



N° Convocation : EF\_EIA2\_0221

## CONVOCATION AUX EXAMENS SEMESTRIELS ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 -SESSION 1-

**Etablissement :** Ecole d'Ingénierie Abulcasis  
**Filière :** INGENIEUR GENIE DES PROCÉDES INDUSTRIELS ET PHARMACEUTIQUE  
**Semestre :** S4

**Cher (e) étudiant (e),**

Nous avons le plaisir de vous informer que vous êtes convoqué(e) aux examens du semestre 4 de La Faculté Abulcasis Ecole d'Ingénierie Abulcasis qui auront lieu du **07 au 28 juin 2024** à l'Université Internationale Abulcasis des Sciences de la Santé

- Bâtiment : Salles
- Entrée :
- Zone : Salle 2
- Emplacement : 21

Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début des épreuves muni(e) :

- De cette convocation imprimée ;
- D'une pièce d'identité (CIN, Passeport, Carte d'étudiant) ;
- Du matériel autorisé.

Informations de l'étudiant :

- Nom et Prénom : NOUISSAR Ikbale
- N° d'inscription : INS-EIA00019506/2023
- CIN/Passeport : D863811

Déroulement des épreuves :

- Les épreuves se dérouleront selon les modalités suivantes :

Ordre	Module	Date Examen	Heure début
1	Gestion de Projet & de Production	07/06/2024	11H30
2	Commande & Monitoring des Systèmes	10/06/2024	11H30
3	Systèmes réactifs et Procédés II : Conception & Analyse de Réacteurs	12/06/2024	11H30
4	Opérations Unitaires Pharmaceutiques	14/06/2024	11H30
5	Modélisation et Simulation des Procédés	20/06/2024	11H30
6	Langues & Communication 4	20/06/2024	08H30
7	Procédés Pharmaceutiques	22/06/2024	11H30
8	Procédés de Séparation II	25/06/2024	11H30
9	Séminaire	26/06/2024	11H30

Il est rappelé que :

- L'accès aux salles d'examens est interdit aux étudiants se présentant après l'ouverture des sujets ;
- Toute personne se présentant sans une pièce d'identité et de sa convocation se verra refuser l'accès à la salle d'examen ;
- Tout document ou matériel non expressément autorisé ne peut être utilisé par les candidats. Le non-respect de cette disposition est passible de traduction devant le conseil disciplinaire de l'UIASS ;
- La possession de téléphone portable et autre moyen de communication ou d'information est formellement interdit pendant l'épreuve. Tout appareil doit être hors de portée des candidats ;
- L'échange du matériel est strictement interdit ;
- Il est conseillé de relire le règlement d'examens.

Service Evaluations et Examens